

## Communiqué de presse

30 janvier 2017

# FEU VERT DEFINITIF DU PARLEMENT FRANCAIS POUR ENGAGER LES TRAVAUX DU LYON-TURIN :

## « ENFIN ! »

*Le Sénat a procédé au vote définitif du Parlement français requis pour la ratification de l'accord franco-italien portant sur la construction du tunnel transalpin permettant de relier dans des conditions de durabilité et de sécurité optimales les régions Auvergne Rhône-Alpes et Piémont.*

*Ce feu vert définitif qui ouvre la voie à la phase travaux de ce chantier considérable a suscité le commentaire suivant d'Eric Fournier, président de la CCVCMB et vice-président du conseil régional délégué à l'environnement et au développement durable :*

« **Cette ratification est un soulagement** après des années de tergiversations qui résument malheureusement l'incohérence de la démarche française en matière de programmation de grandes infrastructures de transport alternatives à la route.

La France aura été ainsi le dernier pays alpin à admettre la nécessité du basculement du trafic de fret routier transalpin sur le rail :

Rappelons-nous quand même qu'au début des années 2000, la livraison du tunnel était prévue en 2012 !

**Malgré le retard pris, il faut saluer cette dernière étape de la ratification** de l'accord franco-italien qui va enclencher les premiers appels d'offres dès cette année.

J'insiste sur le fait que **nous ne pourrons régler nos problèmes cruciaux de dégradation de la qualité de l'air et garantir un aménagement durable de la montagne tant que nous n'aurons pas remis en cause le modèle du tout routier** qui a conduit à l'impasse subie actuellement par les territoires et par les populations qui les habitent.

La construction du tunnel dit « Lyon-Turin », **à condition que le volet fret soit traité de manière prédominante par rapport au volet transport de voyageurs, constitue à cet égard un élément de réponse tardif mais réel.**

La candidature du massif du mont blanc et de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc au patrimoine naturel et culturel de l'UNESCO **est également à situer dans ce contexte** ».